

Action sociale infos

Juin 2021

La lettre d'information de l'action sociale du ministère de l'Intérieur



A LA UNE

Lancement d'un baromètre social des préfetures et des SGCD

Dans le cadre de la semaine pour la qualité de vie au travail (QVT), du 14 au 18 juin prochain, le ministère de l'Intérieur, en lien avec les membres du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial des préfetures, va consulter les agents des préfetures, sous-préfetures et secrétariats généraux communs afin de mesurer le niveau de satisfaction lié à leurs conditions de travail.

En vue de l'établissement de ce baromètre, un questionnaire a été co-construit avec les organisations syndicales présentes au sein de ce CHSCT, il vise à évaluer les attentes en matière de QVT au travers d'une cinquantaine de questions dont plusieurs sont ouvertes, favorisant ainsi une expression libre de chaque agent.

Cette consultation va s'effectuer par **un questionnaire dématérialisé envoyé à l'adresse professionnelle de chaque agent le jeudi 17 juin 2021.**

Cet e-mail comprendra une invitation personnelle à répondre au questionnaire ainsi qu'un lien permettant d'y accéder.

Le lien ne pourra être transmis à un tiers afin d'assurer la confidentialité de la réponse.

L'adresse expéditrice sera action.sociale@interieur.gouv.fr

Si vous ne recevez pas le questionnaire, contactez votre référent RH de proximité qui pourra vous adresser un lien générique.

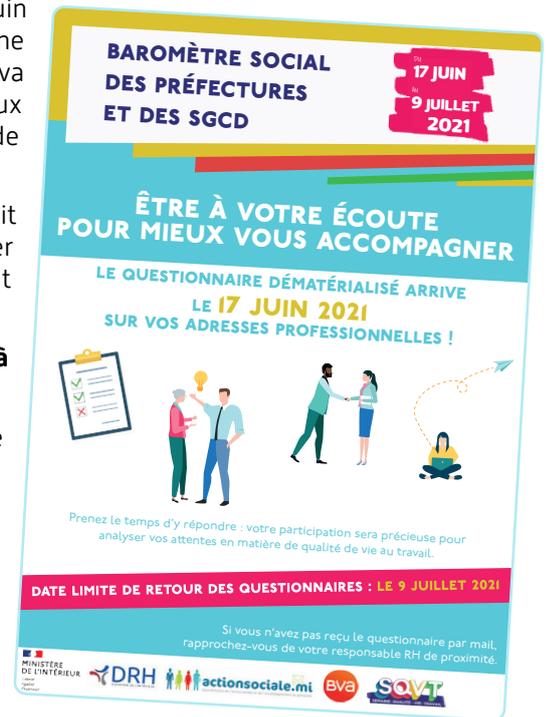
Le questionnaire devra être renseigné jusqu'à la fin pour que les réponses puissent être prises en compte. Comptez 20 minutes pour le remplir.

L'anonymat est garanti par le lien individuel présent dans chaque mail et l'exploitation des questionnaires seulement par BVA. Ils seront traités sous forme statistique, par groupe de répondants, les données sont stockées sur les serveurs de BVA. Enfin, les enquêtes BVA font l'objet d'une déclaration CNIL qui protège les droits des répondants.

Du taux de participation dépendra la fiabilité et la représentativité des résultats, alors n'hésitez pas : la parole est à vous !

La date limite de réponse est fixée au vendredi 9 juillet 2021, vous laissant ainsi 3 semaines pour répondre. La présentation des résultats sera réalisée à l'automne.

Ce baromètre social a pour objectif de nourrir le travail des CHSCT tant nationaux que locaux et permettre à chacun d'être acteur de son travail.



Contre l'homophobie et la transphobie, le ministère de l'Intérieur renforce son partenariat avec l'association FLAG! Intérieur et Justice LGBT+



Le 17 mai dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie [1], le ministère de l'Intérieur a souhaité marquer sa volonté d'agir avec force en faveur d'une politique ressources humaines (RH) inclusive, ouverte à la diversité et engagée contre les comportements discriminatoires et rompre avec l'isolement des personnels en difficulté.

Marlène Schiappa, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté et Johan Cavirot, président de l'association FLAG! [2] ont signé une convention de partenariat engageant l'ensemble du ministère.

Cette convention permettra notamment de futures actions de sensibilisation au bénéfice de tous les agents, en lien avec les correspondants locaux de l'action sociale mais également

avec les réseaux professionnels de soutien (médecine de prévention, service social...).

Mme la Ministre a également annoncé le déploiement généralisé du dispositif Signalement FLAG! (www.flagasso.com/app) permettant aux victimes et aux témoins d'actes LGBTphobes de pouvoir faire un signalement anonyme pour libérer la parole.

[1] IDAHOT : International Day Against Homophobia & Transphobia.

[2] FLAG!, association professionnelle créée en 2001. Elle agit en faveur de tous les personnels (actifs, administratifs, techniques, pompiers, magistrats, ...) des ministères de l'Intérieur et de la Justice. Elle défend les agents lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) victimes de comportements discriminatoires et peut intervenir à la demande des chefs de service.

Plus d'informations sur : www.flagasso.com


RÉSEAUX

« Le Groupe d'assistance aux policiers victimes » (GAPV)

Le groupe d'assistance aux policiers victimes poursuit son action d'accompagnement et de soutien auprès des policiers victimes d'agressions, de menaces et d'injures.

Après 10 mois d'existence « Policiers Victimes » rattaché à la DRCPN est venu en aide à près de 300 collègues mis en cause dans l'exercice de leurs missions ou dans un cadre privé en raison de leur qualité d'agent de la Police nationale.

Le groupe est notamment parvenu à trouver une issue favorable à plusieurs situations délicates nécessitant des relogements d'urgence pour des policiers qui après avoir été identifiés, se sont retrouvés menacés dans leur sphère privée.

Courant février 2021, une campagne d'affichage a été lancée à destination de l'ensemble des services de police. Cette campagne d'affichage permet une meilleure visibilité du numéro vert **0 800 95 0017** mis à la disposition des agents de la police nationale.

Si vous avez été agressé, injurié ou menacé, n'hésitez pas à prendre contact avec le groupe, joignable tous les jours de 5 h 00 à 23 h 00.

Site Intranet de la DRCPN : <http://drcpn.minint.fr/index.php/policiers-victimes>



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 Des policiers vous écoutent, vous aident et vous accompagnent dans vos démarches.

AGRESSÉ, INJURIÉ OU MENACÉ
 en raison de votre qualité d'agent de la police nationale ?

0 800 95 0017 Service & appel gratuits

policiers-victimes@interieur.gouv.fr

Huit policiers blessés ont participé à un séjour de cohésion à l'île d'Oléron

La DRCPN a organisé le deuxième séjour de cohésion au profit des policiers blessés en mission sur l'île d'Oléron du 17 au 21 mai 2021, manifestant ainsi sa reconnaissance pour ces agents.

Ce séjour avait pour objectifs d'offrir un temps d'échange et de repos pour que chacun puisse exprimer les difficultés qu'il a rencontrées dans son parcours de blessé, qu'elles soient administratives, médicales ou liées à sa reconstruction personnelle.

La mission d'accompagnement des blessés (MAB) a organisé et animé ce séjour qui a eu lieu à la résidence « Le Neptune » de la fondation Jean Moulin.

Ce séjour a été tout particulièrement centré autour des moments d'échanges auxquels ont pu participer Sabine Wojcik, psychologue SSPO du SGAMI sud-ouest et le Dr Jean-Michel Le Masson, médecin inspecteur zonal du SGAMI ouest. La présence de ces derniers a été fortement appréciée par les participants qui ont pu s'exprimer longuement sur les blessures « invisibles » induites par les blessures physiques. Le séjour a également permis aux blessés de bénéficier des ateliers bien-être proposés par les mutuelles Intérieure et MGP (sommeil et récupération, bilan alimentation et ergonomie), d'activités sportives encadrées par la FSPN (paddle, combiné policier, vélo, running...) et d'activités culturelles (visite d'un site ostréicole).

Le DGPN a souhaité venir à leur rencontre afin d'entendre leurs difficultés et les assurer de son soutien et de sa volonté d'améliorer l'accompagnement proposé aux policiers et tout particulièrement à ceux qui ont été blessés ou victimes dans l'exercice de leur mission.

Ce séjour était encadré par Nathalie Breteau, cheffe de la mission d'accompagnement des blessés, aidée de Laurent Césarini, major de police affecté au groupement d'assistance aux policiers victimes.

Les blessés sont repartis « plus apaisés » de ce séjour qui leur a permis « de bénéficier d'échanges constructifs avec des spécialistes » et « d'être compris par des collègues ayant vécu les mêmes difficultés ».

Un prochain séjour est déjà en cours de préparation pour le mois de septembre 2021.

Pour rappel : la MAB apporte un soutien sur la durée et un accompagnement personnalisé à chaque policier blessé.
Tél. **06 80 78 05 03 / 06 47 99 19 52** (de 9 h 00 à 18 h 00).

Le GAPV - Tél. **0 800 95 0017** (de 5 h 00 à 23 h 00).

Site Intranet de la DRCPN : <http://drcpn.minint.fr/index.php/policiers-victimes>



0800 738 314 : le numéro d'aide psychologique

Difficulté personnelle ou professionnelle, angoisse liée au contexte actuel, vous avez besoin de parler, d'être écouté, de partager ?
Un psychologue est là pour vous soutenir.

0 800 738 314

Service & appel gratuits
depuis un poste fixe
ou mobile

Appels anonymes et gratuits depuis un poste fixe ou mobile

Accessibles 24 heures sur 24 – 7 jours sur 7

Une plateforme accessible en ligne : www.pros-consulte.com

Possibilité de télécharger de son smartphone une application Pros-Consulte.

Retrouvez la documentation sur le site Intranet de l'action sociale dans la rubrique « Actualités » :

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>





Poursuite de la vaccination

Après une phrase dédiée, dès le 24 mai, aux professionnels prioritaires, l'ensemble de la population majeure est éligible à la vaccination.

Comment prendre rendez-vous dans un centre de vaccination ?

Sur Internet : les deux rendez-vous pour les deux injections peuvent être pris sur [Santé.fr](https://www.sante.fr) dans le centre de votre choix. Le site [Santé.fr](https://www.sante.fr) est accessible directement depuis l'application TousAntiCovid.

Par téléphone, en appelant :

- le numéro vert **0800 009 110** ouvert 7 jours sur 7 de 6 h 00 à 22 h 00 qui vous oriente directement vers les plateformes téléphoniques du centre de vaccination choisi ;
- le centre de vaccination près de chez vous dont vous aurez trouvé les coordonnées téléphoniques sur le site [Santé.fr](https://www.sante.fr) qui propose une liste complète des centres ouverts dans chaque département.



A noter : Le jour du rendez-vous, il faut se présenter avec sa carte d'identité et sa carte vitale (ou une attestation de droits).

Source : [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Pour en savoir plus :

<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/vaccination-contre-la-covid-19/qui-peut-se-faire-vacciner-quand-et-comment>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>

Réforme de la médecine de prévention : les infirmiers au cœur du système de santé au travail

La médecine de prévention au sein du système de santé au travail s'assure du suivi médical individuel des agents et des conditions de travail.

Le décret 2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat modifie le décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique de l'Etat afin de répondre à la pénurie des médecins de prévention. A cet effet, le décret du 27 mai 2020 développe les opportunités permises par les évolutions de la technologie et la pluridisciplinarité.

Les nouvelles dispositions visent à donner la possibilité aux professionnels de santé d'effectuer des consultations médicales ou soignantes à distance dans les conditions comparables à celles pratiquées en télé-médecine. Au ministère de l'Intérieur, des télécabines ont commencé à être déployées dans le Pas de Calais et en Dordogne.

La pluridisciplinarité en santé au travail permet, dans le cadre d'un protocole écrit, de confier aux infirmiers les visites quinquennales désormais appelées « visites d'information et de prévention », les visites intermédiaires pour les agents bénéficiant d'un suivi médical renforcé, ainsi que les visites de site et l'évaluation de l'ergonomie des postes. Pour cela la formation des infirmiers en santé au travail est renforcée.

Le médecin garde le suivi du dossier médical de chaque agent sur le fondement des éléments recueillis par l'infirmier qui a effectué la visite et de réunions de l'équipe pluridisciplinaire dont il est le coordinateur. Il est en mesure d'effectuer des prescriptions à distance. Cette nouvelle organisation est une réponse au grand nombre d'agents à suivre par chaque médecin du travail. L'agent conserve la possibilité d'être reçu, à sa demande, par un médecin.

Le réseau infirmier est par conséquent en développement, avec des recrutements et des formations visant à mettre en adéquation les nouvelles compétences accordées et leur exercice.

Article écrit en collaboration avec le Dr Vergely-Tesnière, médecin coordonnateur zone de défense et sécurité de Paris.



Journées prévention santé (JPS Police)

Des JPS Police seront organisées :

- le 4 juin 2021 - DDSP de Montpellier ;
- le 17 juin 2021 - DDSP de Reims ;
- les 29 et 30 juin 2021 - DDSP des Bouches-du-Rhône.

Au programme de ces journées, animations et ateliers seront organisés par la DRCPN, en partenariat avec les mutuelles (Intériale et MGP) et la Fédération sportive de la police nationale (FSPN).

Ces actions offrent, dans un strict respect des gestes barrières, aux personnels de la police nationale une opportunité de s'informer sur les thématiques de la santé, de l'ergonomie au travail, de l'évaluation de la condition physique, de l'alimentation, de la gestion du stress avec des ateliers de sophrologie et de la sécurité routière dans le but de renforcer la prévention en matière de santé au travail.

Des modules destinés aux travailleurs de nuit sont également programmés la veille des JPS :

Les fonctionnaires de police pourront ainsi bénéficier des recommandations d'un professionnel sur le sommeil, la nutrition et les troubles musculo-squelettiques. Des conseils seront prodigués visant à mieux récupérer en adaptant les cycles de repos et de sommeil. Une séance de sophrologie sera également proposée :

- le 3 juin 2021 - DDSP de Montpellier ;
- le 16 juin 2021 - DDSP de Reims ;
- le 29 juin 2021 - DDSP des Bouches-du-Rhône.

Renseignements : DRCPN / SDPAS / Pôle partenariats - Tél. **01 80 15 46 81 /48 49.**



Sport : quelles pratiques possibles ?

Depuis le 19 mai 2021, partout en France, pour le bien-être des personnes, l'activité sportive a repris progressivement. Elle est possible entre 6 h 00 et 21 h 00, aussi bien dans l'espace public que dans un équipement de plein air ou couvert pour certains publics. Amateurs, sportifs de haut niveau, public scolaire ou prioritaire... Qui peut fréquenter les stades, salles de sport, piscines et gymnases ?

Le point avec Service-Public.fr



Les mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

	Amateurs mineurs (et publics prioritaires*)	Amateurs majeurs (et hors publics prioritaires)	Sportifs de haut niveau et professionnels
Pratique sportive dans des établissements sportifs de plein air	Autorisé (y compris sports avec contact dans le respect des protocoles).	Autorisé uniquement pour des sports sans contact (10 personnes maximum), pas de limitation de participants pour la pratique encadrée.	Autorisé (y compris sports avec contact dans le respect des protocoles).
Pratique sportive dans des établissements sportifs couverts	Autorisé (y compris sports avec contact dans le respect des protocoles).	Interdit.	Autorisé (y compris sports avec contact dans le respect des protocoles).
Pratique sportive dans l'espace public	Groupe de 10 personnes maximum (sports sans contact uniquement).		
Compétitions sportives de plein air dans l'espace public	Autorisé dans la limite de 50 participants en simultané ou par épreuve (pour des sports sans contact).	Autorisé dans la limite de 50 participants en simultané ou par épreuve (pour des sports sans contact).	Autorisé sans restriction.
Compétitions en intérieur	Autorisé (y compris sports avec contact dans le respect des protocoles).	Interdit.	Autorisé sans restriction.
Spectateurs dans des établissements sportifs de plein air	Spectateurs debout : non autorisés en zone arrivée et départ et aux points d'intérêt. Sur le parcours, groupement jusqu'à 10 personnes autorisé.		
	Spectateurs assis : jauge de 35 % de l'effectif autorisé dans la limite 1 000 personnes.		
Spectateurs dans l'espace public	Rassemblement de 10 personnes maximum.		
Spectateurs dans des établissements sportifs couverts	Assis uniquement avec une jauge de 35 % de l'effectif autorisé dans la limite de 800 personnes.		
Vestiaires collectifs	Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et les piscines.		

* Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement, prescription médicale d'activité physique adaptée (APA), et formation professionnelle et universitaire.



Pass'Sport : à la rentrée, on s'inscrit au club de sport !

Une aide de 50 euros par jeune de 6 à 18 ans pour financer l'inscription dans un club sportif à la rentrée 2021, pour les bénéficiaires de :

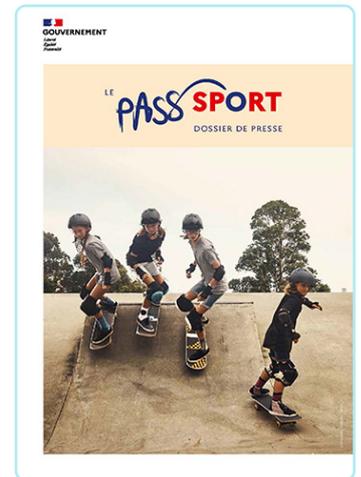
- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés pour les 16/18 ans.

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la deuxième moitié du mois d'août et pourront présenter ce courrier aux clubs sportifs qui se verront retrancher 50 euros de l'inscription.

Pour en savoir plus :

[Dossier de presse «Pass sport»](#)

<https://sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/lancement-du-dispositif-pass-sport-19332>



Vos enfants sont âgés de 18 à 25 ans ? Peuvent-ils bénéficier d'une aide pour partir en vacances ?

Une fois par an, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, fait bénéficier d'une aide en choisissant une destination parmi une sélection de séjours avec hébergement à la mer, à la montagne ou en ville, en France ou en Europe, grâce au programme Départ 18:25. Ce dispositif s'inscrit dans les politiques publiques de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et vise à encourager le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans. Quelles sont les conditions ? Le point avec Service-Public.fr.



Qui peut en bénéficier ?

Pour obtenir cette aide votre enfant doit avoir entre 18 à 25 ans, résider en France et être dans l'une de ces 2 situations :

1. Son revenu fiscal de référence est inférieur à 17 280 € par an pour 1 part fiscale.
2. Il est :
 - étudiant bénéficiaire de la bourse sur critères sociaux ;
 - étudiant en contrat d'apprentissage ou d'alternance ;
 - volontaire en Service Civique ;
 - jeune en contrat aidé ;
 - jeune inscrit dans une école de la deuxième chance ;
 - jeune suivi par l'Aide sociale à l'enfance ;
 - bénéficiaire de la Garantie Jeunes.

L'aide couvre jusqu'à la moitié du prix de vos vacances, dans la limite de 150 € et comprend un montant de 50 € minimum à sa charge (après déduction de l'aide).

A savoir : Ils peuvent partir en couple et avec des amis ayant entre 18 et 25 ans. Dans ce cas, les personnes ne répondant pas aux critères n'auront pas le droit au soutien financier mais profiteront de prix accessibles pour les séjours proposés.

Et aussi

- [Emploi des jeunes : renforcement de la plateforme 1 jeune, 1 solution](#)
- [Moins de 30 ans : un simulateur pour découvrir toutes les aides auxquelles vous avez droit](#)
- [Jeunes alternants : l'aide aux employeurs en faveur de votre embauche](#)
- [Jeunes demandeurs d'emploi : des aides financières à titre exceptionnel](#)

Pour en savoir plus :

- [Départ 18 : 25, c'est quoi ?](#)
- [Une aide qui finance la moitié des vacances des 18-25 ans !](#)
- [Départ 18 : 25 - Une aide pour partir en vacances](#)



FAMILLE

Résultats sur Parcoursup ? Frais liés aux études de vos enfants à la prochaine rentrée scolaire ?

Le « prêt sérénité études »

Le ministère de l'Intérieur, en partenariat avec le Crédit social des fonctionnaires (CSF), vous propose le « prêt sérénité études » afin de contribuer au financement des études professionnelles ou post bac de vos enfants âgés de 15 à 26 ans. Vous pouvez bénéficier d'un prêt d'un montant allant de 2 000 à 15 000 €.

Ce dispositif s'adresse à tous les agents du ministère de l'Intérieur :

- les titulaires en activité ;
- les personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée indéterminée ;
- les agents retraités.

Ce prêt vous sera accordé à des taux particulièrement intéressants, sans frais de dossier. A titre d'information, vous pouvez bénéficier d'un remboursement anticipé du prêt sans indemnité. Un conseiller vous accompagne jusqu'à la finalisation du projet au **01 71 25 17 00** (prix d'un appel local).

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Aides / Les prêts :

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>



LOGEMENT

Attention ! Refonte du site Internet (www.aip-fonctionpublique.fr)

Aucun dossier ne pourra être déposé en ligne entre le 8 juin et le 30 juin 2021.

Nous vous invitons à effectuer votre demande d'AIP soit avant le 8 juin, soit à partir du 1^{er} juillet 2021.

Les dossiers papier seront réceptionnés jusqu'au 30 juin sur l'adresse existante.

L'adresse postale et le numéro d'appel seront modifiés à partir du 1^{er} juillet 2021.

Pour en savoir plus sur le site Intranet de l'action sociale :

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/logement/16-installation>



DANS LES SERVICES

Dépistage Covid-19 en Moselle

Durement frappé par les vagues successives de l'épidémie de Covid-19, le département de la Moselle connaît aujourd'hui, comme d'autres, des taux d'incidence en forte baisse. Malgré ces chiffres encourageants et un rythme de vaccination particulièrement soutenu, la prudence et l'application des gestes barrières restent de mise. Ainsi, les agents de la préfecture, du SGCD et des trois directions départementales interministérielles de la Moselle ont été invités à une journée de dépistage le jeudi 20 mai 2021. Organisée avec le soutien de MFP Services, de deux infirmières libérales volontaires et en partenariat avec les mutuelles Intériale et MGP, cette séquence de prévention n'a révélé aucun cas positif. L'occasion pour Olivier Delcayrou, sous-préfet de Metz, secrétaire général de la préfecture de la Moselle, de rappeler qu'il est important de continuer à tester, alerter et protéger en attendant l'immunité collective que nous atteindrons grâce à une vaccination massive de la population.

Contact : **Jean-Christophe Durand**, adjoint à la cheffe de service, chef du pôle action sociale / Service de l'innovation et de l'accompagnement / SGCD de la Moselle

Courriel : jean-christophe.durand@moselle.gouv.fr



Dépistage COVID-19 à la préfecture de l'Eure

Sur la base du volontariat, une quarantaine d'agents de la fonction publique d'état a répondu à l'invitation de la MFP services, la MGP, Intériale, la MGAS et la Mgéfi et du ministère de l'intérieur leur proposant un dépistage du COVID-19.

Cette opération de prévention gratuite a été réalisée le vendredi 28 mai dans les locaux de la cité administrative d'Evreux.

Les agents ont particulièrement apprécié la mise en place de cette action directement sur leur lieu de travail.

Contact : Florence Leduc, chef du bureau de l'action sociale, GPEEC et formation / Service des ressources humaines / Préfecture de l'Eure
Courriel : florence.leduc@eure.gouv.fr



Bientôt les beaux jours et les vacances qui se rapprochent, vous cherchez où partir seul ou en famille ?

L'ANAS vous propose de plonger dans notre magazine en ligne, dénicher-y un week-end entre amis ou des vacances en famille... Partez à la découverte de nos régions à des prix attractifs !

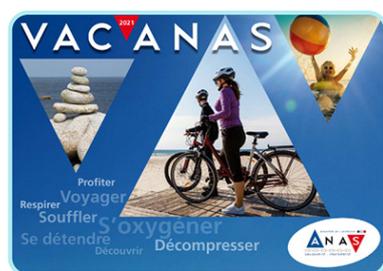
Nos équipes vous attendent dans une ambiance familiale et conviviale, alors n'attendez plus, faites votre choix parmi nos destinations.

L'ANAS pense aussi aux enfants du personnel du ministère de l'Intérieur, nous proposons deux colonies de vacances d'été à découvrir sur notre catalogue. Il nous reste quelques places sur les sessions 2021 de la colonie de Tréveneuc, n'hésitez pas !

Renseignements centres de vacances :

Tél. **01 48 86 67.98** - Courriel : reservation@anas.asso.fr

Renseignements & réservations colonie : colotreveneuc@anas.asso.fr



Catalogue en ligne :

www.anas.asso.fr/le-vac-anas-2021

AU PROGRAMME CET ÉTÉ !
évasion, partage, sensations fortes

DERNIÈRES PLACES DISPONIBLES !

2 COLONIES ANAS TRÉVENEUC-NAUTIQUE
VACANCES D'ÉTÉ 2021 !

2 SÉJOURS DE 15 JOURS
POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 17 ANS **712.50 €** (hors transport)

paiement en 3x du **20 JUILLET** ou **03 AOÛT**
du **10 AOÛT** ou **24 AOÛT** tarifs dégressifs

• Initiations SCOUTISME Nouveautés 2021 : char à voile et boule tractée !

ETRE DANS L'ÉMENTAIRE DES GÉNES (MAGAZINE) ESTRIER PRÉVOYERONT LA DÉCOUVERTE DU MERU (ITALIA) ET DU MONDE MARIN. NOTRE STRUCTURE (SVOUCOL) COLLECTIF DE MEUBLES PEUT ACCUEILLIR JUSQU'À 95 ENFANTS PAR SESSION. NOS SÉJOURS PROPOSENT : UN GRAND VARIÉTÉ (SCOUTISME) À DOMINANTE NAUTIQUE ; PRATIQUE À L'ÉCHART DE LA GRANDE ÉCHÉLLE

Découvertes pleine nature et bord de mer : beach-volley, badminton, grands jeux de plages et baguettes, courses d'orientation ... **Activités sportives :** kayak, paddle, canoë-kayak, voile, baptême de plongée, randonnées pédestres ... **Activités socio-éducatives :** ateliers de sciences à thème, jeux de défis scientifiques (physique, chimie, astronomie) ... **Activités créatives :** slime, paper-toys, moulins, bolennes, souss-marins ludion, hermine, cerf volant ... **Spéciales soirée karaoké, grands jeux, parties, veillée** contes et imaginaire. **Activités exotiques** (pêche à pied, découverte de la faune et flore de Teston, randonnées touristiques (le de Bihol, Pernes-Guier, côte de grand rose), **fest-noz**

REJOIGNEZ-NOUS SUR LA COLONIE TRÉVENEUC-NAUTIQUE POUR DES VACANCES INOUBLIABLES !

RESEIGNEMENTS - RÉSERVATION :
ASSOCIATION NATIONALE DE DIRECTION SOCIALE
des personnels de la Police Nationale et du Ministère de l'Intérieur
18 Quai de Polongis, 94340 JOINVILLE LE PONT
Contact : colotreveneuc@anas.asso.fr

Dossier à télécharger sur www.anas.asso.fr

Cet été, soyez Pyrénées !

Que vous soyez seuls, en famille, ou entre amis, sportifs ou juste contemplatifs, tous les goûts sont permis dans les Pyrénées. Les deux résidences pyrénéennes de la FJM vous accueillent dès le 5 juin pour des vacances hautes en couleur loin de l'agitation des grandes villes !

Ces résidences bénéficient d'un environnement exceptionnel pour vivre des vacances estivales tout aussi exceptionnelles. Profitez de votre séjour pour tester une multitude de sports, vous balader à votre rythme, ou vous offrir une parenthèse en Espagne ou en Andorre.

Il ne vous reste plus qu'à choisir !

Résidence les Écureuils à Font-Romeu : Tél. **04 68 30 16 01**

Courriel : lesecureuils@fondationjeanmoulin.fr

Résidence le Néouvielle à Saint-Lary : Tél. **05 62 39 43 88**

Courriel : leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr

FONDATION
JEANMOULIN





Lundi 14 juin 2021, Journée des donneurs de sang

Contribuez à cette journée en donnant votre sang, une mobilisation est essentielle pour le besoin des malades : les ponts de mai affaiblissent les réserves en produits sanguins.

> Vous pouvez donner votre sang après un vaccin, sans délai.

Pour en savoir plus : <https://dondesang.efs.sante.fr/>



Du 14 au 18 juin, Semaine de la Qualité de vie au travail

Depuis 18 ans, le réseau Anact-Aract organise une semaine pour valoriser les démarches d'entreprises qui permettent d'améliorer la façon de travailler collectivement.

Après un an de crise sanitaire, le fil rouge de la Semaine pour la qualité de vie au travail 2021 sera «travailler ensemble».

Des webinaires, podcasts et articles sont à retrouver sur : <https://semaineqvt.anact.fr/le-programme>



Lundi 21 juin, Journée internationale du yoga

Dans le cadre de la journée internationale du Yoga, le 21 juin se porteront de nombreuses manifestations, principalement sur Paris, l'une des plus belles se déroule au parc de la Villette...

Pour en savoir plus : <https://www.yogajournalfrance.fr/la-journee-internationale-du-yoga/>



DÉPART/ARRIVÉE

SDASAP DRH



François MOREDDU, chef de bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS), a pris ses nouvelles fonctions en qualité de chargé de mission auprès de la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP).



Romaric BOLZAN a pris ses fonctions en qualité de chef de bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) en remplacement de François Moreddu.



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?

Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom, votre position administrative : en activité ou en retraite.

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » bimensuelle et « Acturetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.